

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3.03.2026

Le trois mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-JEAN-DE-MUZOLS (Ardèche)**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **Jean-Paul CLOZEL**, Maire.

M. Jean-Paul CLOZEL, Maire, préside la séance.

PRESENTS : Rachel CHAPOUTIER, Jean-Paul CLOZEL, Aurélie COURTIAL, Philippe DESBOS, Armelle DESLANDES, Josette DESZIERES, Catherine EIDUKEVICIUS, Myriam FARGE, Daniel FRAISSE, Alain JOLIVET, Yvan MAISONNEUVE, Bernard PAGNIER, Chantal ROBERT, Robert SOZET, Jean Paul VALLES, Manon VERGNIER.

ABSENT EXCUSE : Louis CLOZEL (procuration à Jean-Paul CLOZEL).

ABSENTS : Sébastien BLACHON, Mickaël BOISSIE.

Date de la convocation : 23 février 2026

I QUORUM.

Monsieur Jean-Paul CLOZEL constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

II SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur Jean-Paul CLOZEL propose de désigner Aurélie COURTIAL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ELIT Madame Aurélie COURTIAL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

III - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur Jean-Paul CLOZEL propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2026

IV - ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATIONS.

OBJET : N° 0017 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 – BUDGET PRINCIPAL.

RAPPORTEUR : M. le Maire

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (C.F.U.).

Lorsque le CFU a pu être approuvé avant le vote du Budget Primitif, les résultats de l'exercice antérieur sont repris dans le Budget Primitif.

Suite à un incident technique majeur, certaines applications informatiques de la DGFIP demeurent partiellement ou totalement indisponibles, notamment le CDG-D qui permet l'accès au Compte Financier Unique (C.F.U.). Celui-ci ne peut donc être présenté avant le vote du Budget Primitif.

Il est rappelé que le C.F.U. de l'exercice doit être présenté et voté au plus tard le 30 juin de l'année suivante devant l'Assemblée délibérante.

En application de l'article L1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible de faire une reprise anticipée du résultat avant le vote du C.F.U.

La reprise anticipée doit être justifiée par :

- une fiche de calcul du résultat prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (visé par le comptable),
- l'état des restes à réaliser au 31 décembre (établi par l'ordonnateur).

Une reprise anticipée des résultats est donc proposée pour le vote du budget 2026 et se présente ainsi :

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction M57,
- Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel,
- Vu la balance et le tableau des résultats de l'exécution du budget,
- Vu l'état des restes à réaliser de l'exécution du budget,
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 19 février 2026,

Considérant qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats avant le vote du C.F.U.,

Considérant qu'il convient de constater et d'affecter les résultats du budget principal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE et APPROUVE les résultats de l'exercice 2025.

- AFFECTE les résultats de l'exercice 2025, comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	/	326 153.86 €	323 513.08 €	/
Opérations de l'exercice	1 731 898.08 €	2 203 027.09 €	788 585.68 €	999 294.89 €
TOTAUX	1 731 898.08 €	2 529 180.95 €	1 112 098.76 €	999 294.89 €
Résultat de clôture	/	797 282.87 €	112 803.87 €	/

Besoin de financement : 112 803.87 € (à inscrire au compte **DI 001**)

Restes à réaliser dépenses : 720 401.27 €

Restes à réaliser recettes : 295 352.00 €

Besoin de financement
des restes à réaliser : 425 049.27 €

Besoin total de financement : 537 853.14 €

Excédent de fonctionnement : 797 282.87 €

Affectation au compte 1068 RI : 540 000.00 €

Excédent de fonctionnement reporté au 002 en RF : 257 282.87 €

- ADOPTE, pour le budget 2026, la reprise anticipée des résultats ci-dessus.

OBJET : N° 0018 TAUX D'IMPOSITION 2026

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire propose, après avis favorable de la commission de Finances du 19 février 2026, de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les taux proposés pour l'année 2026 sont les suivants :

-	Taxe foncière propriétés bâties (TFB)	36,09 %
-	Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB)	74,62 %
-	Taxe d'habitation (TH)	10,32 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

-	Taxe foncière propriétés bâties (TFB)	36,09 %
-	Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB)	74,62 %
-	Taxe d'habitation (TH)	10,32 %

OBJET : N° 0019 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL.

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire présente le budget primitif 2026 du budget principal. Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	budget 2025 (budget primitif + DM)	budget primitif 2026
011 Charges à caractère général	663 232,00 €	642 960,00 €
012 Charges de personnel	877 000,00 €	880 469,00 €
014 Atténuation de produits	3 000,00 €	0,00 €
023 Virement section investissement	578 400,00 €	496 000,00 €
042 Opérations d'ordre entre section	59 672,00 €	55 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	239 180,00 €	238 226,00 €
66 Charges financières	62 600,00 €	52 770,00 €
67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €	500,00 €
68 Dotations aux Amort et Provisions	2 400,00 €	0,00 €
	2 487 484,00 €	2 365 925,00 €

RECETTES	budget 2025 (budget primitif + DM)	budget primitif 2026
002 Excédent antérieur reporté Fonct	326 153,86 €	257 282,87 €
013 Atténuation de charges	30 200,00 €	30 000,00 €
042 Opération d'ordre entre section	12 400,00 €	7 000,00 €
70 Produits des services	129 500,00 €	120 900,00 €
73 Impôts et taxes	355 809,40 €	404 109,40 €

731 Fiscalité locale	1 212 172,83 €	1 153 170,00 €
74 Dotations, subventions et participations	378 344,00 €	343 409,00 €
75 Autres produits de gestion courante	42 349,91 €	49 499,73 €
76 Produits financiers	554,00 €	554,00 €
77 Produits exceptionnels		0,00 €
	2 487 484,00 €	2 365 925,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	budget 2025 (budgt primitif + DM)	RAR 2025	Propositions nouvelles 2026	Budget Primitif 2026
<u>Opérations</u>				
182 Informatique mairie	7 000,00	-	3 000,00	3 000,00
347 Acq matériel et mobilier	24 488,00	-	23 643,23	23 643,23
351 Ach matériel pour serv tech	7 336,80	-	24 400,00	24 400,00
362 divers travaux bat communaux	34 437,00	5 767,84	33 000,00	38 767,84
413 acquisition mobilier urbain	2 000,00	-	27 000,00	27 000,00
427 plantations	3 000,00	-	10 000,00	10 000,00
436 économies d'énergie	1 700,51	1 700,51	-	1 700,51
440 réserves foncières	12 787,93	6 000,00	24 699,13	30 699,13
444 Opérations de voirie	74 822,70	12 718,00	63 000,00	75 718,00
445 Opérations sur réseaux	750,00			
448 PCS		-	1 440,00	1 440,00
450 - P.L.U.	1 000,00	-	4 000,00	4 000,00
451 -Défense incendie		-	5 000,00	5 000,00
458 - Terrains de tennis et de padel		-	72 000,00	72 000,00
459 -Vidéoprotection		-	101 454,00	101 454,00
463 - Aménagement secteur de la Roue	15 179,79	14 460,70	84 000,00	98 460,70
464 - Remplacement gymnase du centre				-
465 - Aménagement secteur des Maisons Seules	610 657,00	604 272,27	14 701,46	618 973,73
466 - Aménagement terrains de foot	1 772,00			-
467 -Création bassin de rétention des eaux pluviales	1,00			-
468 - Mise en accessibilité cimetière				-
469 -Aménagement cour école maternelle	21 414,08			-
470 - Aménagement aire de jeux pour enfants	50 616,00	50 545,20	-	50 545,20
471 - Aménagement zone 30 sur RD86				-
472 - Rénovation énergétique bâtiments communaux	6 922,00	-	6 922,00	6 922,00
473 - Aménagement aire de jeux inclusive Square de Gui	33 600,00			
474 - Création terrain de foot 5x5 - terrain de basket 3x3	197 840,04			
475 -Sanitaires publics Varogne et Passage de l'Eglise	46 186,00	24 936,75	3 500,00	28 436,75
476 - Climatisation et chauffage école Louise Michel	20 000,00	-	44 101,00	44 101,00
	1 173 510,85	720 401,27	545 860,82	1 266 262,09

Chapitres				
001- Déficit reporté	323 513,08		112 803,87	112 803,87
023 Virement à la section d'investissement	3 250,00			-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 400,00		7 000,00	7 000,00
041 - Opérations patrimoniales	109 230,00			-
13- Subventions d'investissement				-
16 - Emprunts et dettes assimilées	286 086,07		210 334,04	210 334,04
20-Sub com GFP - Bâtiments et installations			600,00	600,00
27 - Immob en cours				-
	734 479,15	-	330 737,91	330 737,91
TOTAL	1 907 990,00	720 401,27	876 598,73	1 597 000,00

RECETTES	budget 2025 (budgt primitif + DM)	RAR 2025	Propositions nouvelles 2026	Budget Primitif 2026
001- Excédent reporté				-
021 - Virement de la Section de Fonctionnement	578 400,00		496 000,00	496 000,00
024 - Produits des cessions				-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 672,00		55 000,00	55 000,00
041 - Opérations patrimoniales	109 230,00			-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	545 631,29		647 013,00	647 013,00
13- Subventions d'investissement	600 319,60	295 352,00	103 635,00	398 987,00
16 - Emprunts et dettes assimilées				-
27 - Autres immob financières	14 737,11			-
				-
TOTAL	1 907 990,00	295 352,00	1 301 648,00	1 597 000,00

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposées, le Conseil Municipal est invité à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif 2026 du Budget Principal.

- VU l'avis de la Commission des Finances du 19 février 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le budget primitif 2026 du Budget Principal arrêté comme suit :

- . au niveau du chapitre pour la Section de Fonctionnement,
- . au niveau du chapitre pour la Section d'Investissement,
 - ✓ avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B1,
 - ✓ sans vote formel sur chacun des chapitres.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	2 365 925.00 €
RECETTES	2 365 925.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	1 597 000.00 €
RECETTES	1 597 000.00 €

TOTAL 3 962 925.00 €

OBJET : N° 0020 FETE DE LA SAINT-JEAN – SUBVENTION AU COMITE D'ORGANISATION.

RAPPORTEUR : M. le Maire

Par courrier reçu le 9 février 2026, le Comité d'Organisation de la Fête de la Saint-Jean sollicite une subvention, pour l'édition 2026 de la fête de la Saint-Jean, prévue le samedi 27 juin.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer, comme les années passées, une subvention de 2 000 € au Comité d'Organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'attribuer la somme de 2 000 € au Comité d'Organisation de la Fête de la Saint-Jean.

OBJET : N° 0021 SEJOUR VELO ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL – SUBVENTION DE LA COMMUNE.

RAPPORTEUR : Bernard PAGNIER

L'école élémentaire publique Louise MICHEL organise un séjour à vélo, de trois jours, avec nuitées, dans la Vallée de l'Eyrieux, pour les élèves de CE1 et CE2 (50 élèves), du 1^{er} au 3 juin 2026.

Le budget prévisionnel de ce séjour éducatif s'élève à 8 240.00 €.

Une demande de participation financière a été adressée à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 550 € maximum, au profit de l'O.C.C.E., pour le financement d'un séjour vélo, de trois jours, organisé par l'école élémentaire publique Louise MICHEL, du 1^{er} au 3 juin 2026.
- PRECISE que le versement de cette subvention interviendra après présentation des factures acquittées.

V- COMMUNICATIONS DU MAIRE

S'agissant du dernier conseil municipal de ce mandat, M le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur implication avec une maîtrise du budget communal.

4% d'évolution des taux d'imposition : volonté de ne pas augmenter de manière significative ces impôts malgré plus de 5 millions d'euros d'investissement durant ce mandat et des décisions prises pour le futur : la construction du gymnase, le soutien à la maison de santé et à l'agrandissement du magasin Intermarché, l'aménagement de la cour d'école, l'aménagement du rond-point au nord du village, la rénovation des aires de jeux pour les enfants, l'accompagnement du projet de la Roue porté par ADIS, la création d'équipement sportifs.

Dates à retenir :

Jeudi 5 mars à 18 h 30 : Municipalité

Mardi 10 mars à 19 h 30 : Spectacle AESIO à l'Espace Noël Passas

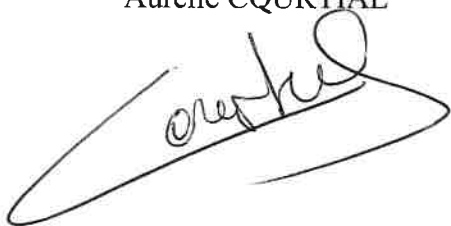
Jeudi 12 mars : Passage de la course cycliste PARIS-NICE avec un décalage des horaires de sortie des écoles à 17 h 00 et une communication prévue auprès des riverains du parcours.

Vendredi 20 mars après-midi : prochain conseil municipal (horaire qui sera précisé ultérieurement)

La séance est levée à 20 h 26.

La Secrétaire de Séance,

Aurélié CQURTIAL



Le Maire,

Jean-Paul CLOZE

